

UCESG INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11
E-mail : secretariat@union-ge.ch - Site Internet : www.union-ge.ch

SEPTEMBRE 2015

Inquiétante « rentrée sereine » ...

Dans ce numéro :

Edito : Inquiétante « rentrée sereine »

L'UCESG soutient les maîtres en formation

Budget 2016 : les fonctionnaires à la caisse

Remplacements de longue durée : retour à la précarité

Adhérez à l'UCESG

Des moyennes trompeuses

Une fois de plus, se retranchant derrière des moyennes par cours (17,37 à l'ECG et 18,12 au Collège), le DIP a annoncé « une rentrée sereine ». Les premiers constats soulèvent pourtant de vives inquiétudes.

Si tout semble bien se passer dans l'enseignement primaire avec une augmentation de 629 enfants et de 38 postes, il n'en est rien pour le Cycle d'Orientation qui, avec 65 élèves en moins, perd 20 postes. Cette diminution de postes se traduit par une augmentation des effectifs des classes dont les effets pervers rendent presque impossibles les passerelles (piliers de l'orientation au Cycle) en 10^e et 11^e degrés.

Classes pleines pour l'ESII

Le Secondaire II accueille 159 élèves de plus et 38 postes supplémentaires lui sont alloués. Malgré une diminution des effectifs dans l'enseignement général (moins 116 au Collège, moins 137 à l'ECG), un rapide tour des établissements démontre que les cours avec les effectifs surchargés sont légion.

Dans le pôle commerce, les classes bondées font que les réorientations au semestre ne se feront quasiment pas, en contradiction avec la législation fédérale.

Il est essentiel d'établir un constat exhaustif de cette rentrée qui, loin de nous rapprocher des effectifs cadres devant être appliqués en septembre 2016, nous en éloigne passablement.

Afin d'obtenir une image précise de la situation, **un questionnaire vous sera adressé prochainement par courriel** et nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir lui consacrer quelques minutes.

Des engagements tenus pour 2016 ?

L'an passé, nous avons suspendu notre grève administrative des notes après avoir obtenu des garanties concernant l'application des accords signés avec le Conseil d'Etat.

La présentation de son projet de budget pour 2016 semble confirmer ses engagements écrits puisque nous pouvons lire dans l'exposé des motifs : « La mise en œuvre de l'accord entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants nécessite 47 nouveaux postes ».

Curieux paradoxe quand on apprend (voir au verso) que le Conseil d'Etat veut diminuer de 5% les charges en personnel.

Visitez le nouveau
site internet de
l'UCESG

www.union-ge.ch

et faites-nous part de
vos commentaires à
l'adresse :

secretariat@union-ge.ch



L'UCESG soutient les maîtres en formation

Le but de l'UCESG est bien de défendre les intérêts des enseignants. Toutefois, en tant qu'organisation syndicale faîtière, l'UCESG ne peut ni rester étrangère au système de formation des futurs enseignants, ni se désintéresser du sort des 136 candidats sans stage à l'issue de leur première année de formation. C'est pourquoi l'UCESG et la FAMCO ont fait des propositions concrètes au DIP pour faciliter l'accès en deuxième année à ces candidats en déshérence. Ces mesures transitoires exceptionnelles seraient :

- la comptabilisation - comme stage - des périodes de suppléance ou des remplacements de longue durée ayant fait l'objet d'un suivi
- la possibilité de compléter la pratique en responsabilité par un maximum de deux heures par an de stages en accompagnement.

Quel avenir ?

En ce qui concerne la future organisation de l'IUFE, l'UCESG et la FAMCO se battent pour garder une place prépondérante à la pratique professionnelle en responsabilité dans le processus de formation afin que, d'une part, l'entrée dans la profession puisse se faire avec une solide expérience de l'enseignement et que, d'autre part, les étudiants puissent bénéficier de revenus minimaux durant cette formation postuniversitaire. Pour l'UCESG, il est important que l'IUFE réponde aux besoins du DIP en formant des enseignants assurés d'avoir un emploi.

Budget 2016, les fonctionnaires à la caisse

Lors de la présentation du projet de budget 2016 qui affiche un déficit de 70 millions, le Conseil d'Etat, notre employeur, persiste dans sa volonté de faire payer aux fonctionnaires 80% d'une facture dont ils ne sont en rien responsables.

Sans détailler toutes les mesures prises, relevons la reconduction de la réduction de 1% des charges de personnel dans tous les services et la suppression, pour la 2^{ème} année consécutive, des annuités !

Travailler plus pour ... ne pas gagner plus !

En plus, grande nouveauté, le Conseil d'Etat veut réduire de 5% les charges du personnel en 3 ans (économie de 200 millions). Pour atteindre cet objectif, notre employeur prévoit la simplification des procédures de fin de rapports de service, l'encouragement du travail à temps partiel, le non-renouvellement des départs naturels (5,6% en moyenne), et **le passage de 40 à 42 heures de l'horaire de travail hebdomadaire.**

De plus, le Conseil d'Etat met en demeure les associations représentatives du personnel de discuter en deux mois, du 9 septembre au 9 novembre, la mise en œuvre de cet objectif. Faute de quoi, il « ira de l'avant et saisira le Grand Conseil de projets en ce sens ». Ce délai est surréaliste puisqu'il aura fallu par exemple plus d'un an et demi de négociations ardues pour arriver à un protocole d'accord autour des conditions de discussion du projet SCORE.

Votre avis compte

Devons-nous servir de caution et d'alibi au Conseil d'Etat qui, fort de nos « discussions », espère que son projet de budget passera la rampe du Grand Conseil ?

Quelle réponse apporter à ces mesures qui dénigrent publiquement le travail des fonctionnaires en affirmant qu'ils peuvent être moins nombreux et travailler plus ?

Remplacements de longue durée : retour à la précarité

Il y a une vingtaine d'années, les associations professionnelles avaient obtenu du DIP la fin de la précarité pour les remplaçants de longue durée en leur garantissant, dès 3 mois, la signature d'un contrat mensualisé.

Or, pour des raisons budgétaires (gel de tous les engagements), voilà que le DIP enjoint les écoles à ne plus signer de contrats pour ces remplacements. Il renvoie donc des enseignants dans la précarité avec un paiement à la facture.

Ceci est inacceptable et nous demandons une rectification immédiate de cet état de fait !

**Adhérez à l'UCESG,
l'Union, c'est vous !**

L'UCESG s'engage à vos côtés